

SPDR J.P. Morgan Saudi Arabia Aggregate Bond UCITS ETF

Supplément N° 66

(Un compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe I plc (la « Société »), société d'investissement de type ouvert constituée en fonds parapluie avec responsabilité séparée entre les compartiments, agréée par la Banque centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation OPCVM).

Le présent Supplément (le « Supplément ») fait partie du Prospectus en relation avec la Société, daté du 22 décembre 2023 et amendé le cas échéant (le « Prospectus »). Ce Supplément doit être lu conjointement au Prospectus et au Document d'informations clés relatif aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (« DIC relatif aux PRIIP ») ou au Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI »). Il présente les informations relatives au Compartiment SPDR J.P. Morgan Saudi Arabia Aggregate Bond UCITS ETF (le « Compartiment »), représenté dans la Société par les séries d'actions du Compartiment SPDR J.P. Morgan Saudi Arabia Aggregate Bond UCITS ETF (les « Actions »).

Toutes les Actions de ce Compartiment ont été désignées comme Actions ETF. À moins qu'ils ne soient définis différemment aux présentes ou que le contexte ne l'exige autrement, tous les termes utilisés dans le présent Supplément seront réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.

Les éventuels investisseurs sont invités à étudier attentivement et intégralement le Supplément, le Prospectus et le DIC relatif aux PRIIP ou le DICI. Pour toute question, nous vous recommandons de consulter votre courtier ou votre conseiller financier. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque décrits dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment. La Société et les Administrateurs listés à la section du Prospectus intitulée « Direction de la Société » assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément.

Caractéristiques du Compartiment

Devise de référence	USD
Gestionnaire d'investissement	State Street Global Advisors Europe Limited.
Gestionnaire(s) d'investissement par délégation	State Street Global Advisors Limited.
Politique en matière de dividendes	<p>Pour les catégories d'actions de distribution, distribution semestrielle du revenu (aux environs des mois de janvier et juillet), sauf lorsque la Société de gestion décide, à son entière discrétion, de ne pas verser de dividende à une date de distribution donnée.</p> <p>Pour les catégories d'actions de capitalisation, l'ensemble des revenus et plus-values sera cumulé dans la Valeur liquidative par Action. Statut de distribution ou de capitalisation indiqué à la page suivante parmi les renseignements sur la catégorie d'actions.</p>
Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR	Suivant l'Article 6 du SFDR, l'intégration du Risque en matière de durabilité n'est pas pertinente pour ce Compartiment.

Informations relatives aux négociations

Échéance de négociation	Pour l'ensemble des souscriptions et des rachats : 16 h 45 (heure irlandaise), chaque Jour de négociation. Pour l'ensemble des souscriptions et des rachats effectués le dernier Jour de négociation précédant le 25 décembre et le 1 ^{er} janvier de chaque année : 11 h (heure irlandaise). La Société de gestion pourra déterminer des dates antérieures ou ultérieures à sa discrétion, à condition d'avoir notifié les Participants agréés au préalable.
Date limite de règlement	15 h (heure irlandaise), le troisième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée le cas échéant par la Société de gestion. La Société de gestion/la Société notifiera les Actionnaires si, (i) une Date de règlement anticipée s'applique au regard des souscriptions, ou (ii) une Date de règlement différée s'applique au regard des rachats. Les règlements peuvent être impactés par le calendrier de règlement des marchés sous-jacents.
VL de négociation	La Valeur liquidative par Action est calculée au Point de valorisation le Jour ouvrable suivant le Jour de négociation concerné.
Montant minimum de Souscription et de Rachat	Les Participants agréés sont invités à se référer aux Directives opérationnelles pour les Participants agréés, pour tous détails sur les montants minimums actuels de souscription et de rachat du Compartiment.

Informations sur l'Indice

Indice (Ticker)	J.P.Morgan Saudi Arabia Aggregate Index (JPEIAGTR)
Fréquence de rééquilibrage de l'Indice	Mensuelle.
Informations complémentaires sur l'Indice	<p>Les détails complémentaires relatifs à l'Indice et à sa performance sont consultables sur :</p> <p>https://www.jpmorgan.com/insights/global-research/index-research/composition</p>

Informations sur la valorisation

Valorisation	La Valeur liquidative par Action est calculée conformément aux dispositions stipulées sous la section « Détermination de la Valeur liquidative » du Prospectus.
Cours de valorisation utilisés	Cours acheteur du marché à la clôture pour les instruments libellés en USD, et cours moyens du marché à la clôture pour les instruments libellés en Riyal saoudien (« SAR »).
Point de valorisation	16 h 15 (heure irlandaise), chaque Jour ouvrable.

SPDR J.P. Morgan Saudi Arabia Aggregate Bond UCITS ETF

Catégories d'actions

Type de Catégorie d'actions	Non couverte en USD	
Nom	SPDR J.P. Morgan Saudi Arabia Aggregate Bond UCITS ETF	
Politique en matière de dividendes*	Dist	Acc
Devise associée à la Catégorie d'actions	USD	
Indice couvert contre le risque de change	s/o	
Ticker de l'indice	JPEIAGTR	
TFE (pour toute information complémentaire, veuillez vous reporter à la section « Commissions et frais » du Prospectus)	Jusqu'à 0,37 %	

* Politique en matière de dividendes : « Dist » = Actions de distribution, « Acc » = Actions de capitalisation

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement : L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à répliquer la performance d'instruments souverains et quasi souverains liquides libellés en USD, et d'obligations d'État conformes à la Charia libellées en SAR d'Arabie saoudite.

Politique d'investissement : La politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'Indice (ou de tout autre indice déterminé à la discrétion des Administrateurs pour répliquer substantiellement le même marché que l'Indice), tout en visant à minimiser dans la mesure du possible l'écart de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice.

L'Indice mesure la performance d'instruments souverains et quasi souverains liquides libellés en USD, et d'obligations d'État Sukuk libellées en SAR d'Arabie saoudite. L'Indice inclut des obligations à taux fixe, à taux variable et à coupon zéro, des obligations de capitalisation/à amortissement, et des obligations assorties de caractéristiques de remboursement anticipé à l'option de l'émetteur, du porteur, ou convertibles, libellées en USD. De plus, les obligations d'État Sukuk libellées en SAR émises après le 1er janvier 2023 sont éligibles à l'inclusion. Les obligations libellées en USD et en SAR sont tenues de répondre au critère de volume en circulation minimum, respectivement fixé à 500 millions d'USD et 1 milliard d'USD. À chaque fin de mois, les instruments dont l'échéance résiduelle tombe en deçà de 6 mois durant le mois suivant sont exclus de l'Indice.

Les composantes de l'Indice peuvent parfois être rééquilibrées plus souvent que la Fréquence de rééquilibrage si la méthodologie de l'Indice le requiert, y compris par exemple lorsque des opérations d'entreprises telles que des fusions ou acquisitions affectent les composantes de l'Indice.

Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation investiront, pour le compte du Compartiment, selon la stratégie d'échantillonnage stratifié, comme indiqué plus en détail sous la section « **Objectifs et politiques d'investissement – Fonds indiciaires** » du Prospectus, essentiellement dans les titres de l'Indice, toujours conformément aux Restrictions d'investissement stipulées dans le Prospectus. Aux fins du paragraphe 2.12 de la section « **Restrictions en matière d'investissement** » du Prospectus, le Compartiment peut investir 100 % de sa Valeur liquidative dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par le Royaume d'Arabie saoudite (sous réserve que les émissions soient de qualité *investment grade*).

Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation peuvent également, dans des circonstances exceptionnelles, investir dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice mais qu'ils jugent refléter

fidèlement les caractéristiques de risque et de distribution des titres de l'Indice. Les titres obligataires dans lesquels le Compartiment investit seront principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus conformément aux restrictions prévues par la Réglementation OPCVM. Les détails relatifs au portefeuille du Compartiment et à la valeur liquidative indicative par action du Compartiment sont disponibles quotidiennement sur le site Internet.

Investissements autorisés

Obligations : Les titres dans lesquels le Compartiment investit peuvent inclure des instruments souverains et quasi souverains libellés en USD, ainsi que des obligations d'État Sukuk libellées en SAR d'Arabie saoudite.

Autres Fonds/Actifs liquides : Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans d'autres fonds réglementés de type ouvert (y compris des Fonds monétaires) lorsque les objectifs de ces fonds sont conformes à l'objectif du Compartiment et lorsque ces fonds sont agréés dans des États membres de l'EEE, au Royaume-Uni, aux États-Unis, à Jersey, Guernesey, l'Île de Man, et lorsqu'ils satisfont aux dispositions fondamentales de la Réglementation OPCVM. Le Compartiment peut détenir des actifs liquides à titre accessoire tels que des dépôts, conformément à la Réglementation OPCVM.

Dérivés : Le Compartiment peut utiliser des IFD à des fins de couverture de change et de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'IFD par le Compartiment sera limitée aux contrats à terme standardisés, aux contrats de change à terme (y compris aux contrats de change à terme non livrables). La gestion efficace de portefeuille suppose des décisions d'investissement impliquant des transactions souscrites dans l'un ou plusieurs des objectifs spécifiques suivants : réduire les risques ; réduire les coûts ; générer une augmentation du capital ou du revenu pour le Compartiment avec un niveau de risque adéquat, en tenant compte du profil de risque du Compartiment ; ou minimiser l'écart de suivi, c'est-à-dire le risque que le rendement du Compartiment diffère de celui de l'Indice. Les IFD sont décrits à la section « **Objectifs et politiques d'investissement – Utilisation des Instruments financiers dérivés** » du Prospectus.

Prêt de titres, Contrats de mise en pension et Contrats de prise en pension

Le Compartiment ne participe actuellement pas au programme de prêts de titres, bien qu'il y soit habilité. Le Compartiment ne prévoit également pas de souscrire de contrats de mise en pension ni de contrats de prise en pension de titres. Si les Administrateurs viennent à modifier cette politique à l'avenir, les Actionnaires en seront dûment informés par notification et le présent Supplément sera actualisé en conséquence.

Risques d'investissement

Investir dans le Compartiment implique un certain degré de risque. Les investisseurs sont invités à consulter la section du Prospectus intitulée « **Informations relatives aux risques** », et notamment les risques afférents à l'investissement en Arabie saoudite. Par ailleurs, les risques suivants concernent particulièrement le Compartiment.

Risque indiciel : Le rendement du Compartiment peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice. Il est actuellement prévu que le Compartiment répliquera l'Indice avec une possible variation annuelle à hauteur de 1 % dans des conditions de marché normales. La capacité du Compartiment à répliquer l'Indice sera affectée par les charges du Compartiment, par le volume de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus dans son portefeuille, et par la fréquence et le calendrier des acquisitions et des ventes d'intérêts dans le Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation peuvent tenter de répliquer le rendement de l'Indice en investissant dans un sous-ensemble de titres inclus dans l'Indice, ou dans certains titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice, ce qui peut augmenter le risque de divergence entre le rendement du Compartiment et celui de l'Indice.

Risque de liquidité et Risque de liquidité lié aux ETF : L'absence d'un marché actif ou les restrictions de revente peuvent limiter la capacité du Compartiment à vendre un titre à un moment ou cours avantageux, voire rendre la vente du titre complètement impossible. Des titres illiquides peuvent être négociés avec une décote par rapport à des investissements comparables plus liquides et être soumis à de fortes fluctuations de leur valeur de marché. L'illiquidité des participations du Compartiment peut limiter sa capacité à obtenir du numéraire pour effectuer les rachats au moment opportun. Lorsque le Compartiment investit dans des titres illiquides ou que les volumes négociés ne sont pas importants, les écarts entre l'offre et la demande peuvent s'accroître et le Compartiment peut se retrouver exposé à une augmentation du risque de valorisation et à une réduction de sa capacité à négocier. Les Actions du Compartiment peuvent aussi s'échanger à des cours différant substantiellement de la dernière VL disponible.

Risque de Duration/Taux d'intérêt : Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence sur la valeur des obligations et autres instruments de créance. La hausse des taux d'intérêt induit généralement une baisse des valeurs obligataires, tandis que la baisse des taux d'intérêt occasionne généralement une progression des valeurs obligataires. Les investissements présentant des échéances plus longues et des durations plus élevées sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, le risque étant qu'une variation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence importante et immédiate défavorable sur les valeurs des investissements du Compartiment.

Risque de concentration : Lorsque le Compartiment spécialise ses investissements dans une devise ou une région données, les évolutions financières, économiques,

professionnelles et autres évolutions qui touchent les émetteurs dans ladite devise ou région auront une incidence plus importante sur le Compartiment que s'il avait été plus diversifié. Cette concentration peut également limiter la liquidité du Compartiment. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des montants substantiels d'Actions du Compartiment en réponse aux facteurs qui affectent ou sont susceptibles d'affecter une devise ou une région sur lesquelles le Compartiment concentre ses investissements.

Risque lié aux marchés émergents : Les risques d'investissement dans les marchés émergents incluent, entre autres, une instabilité politique et économique plus importante, de possibles barrières commerciales, un niveau moindre de supervision et de réglementation gouvernementales, une volatilité plus forte des taux de change, des restrictions de transfert des devises ou des difficultés à construire une exposition de change, un niveau moindre de développement des marchés de titres, des systèmes juridiques et des industries de services financiers, des différences en termes de normes d'audit et d'information financière, et une plus forte dépendance aux revenus de matières premières particulières ou à l'aide internationale. **Dans la mesure où le Compartiment est largement exposé aux marchés émergents, un investissement dans le Compartiment ne doit pas constituer une part importante d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas être adapté à tous les investisseurs.**

Critères de qualification relatifs à l'investissement en obligations d'État ou instruments souverains saoudiens : Les critères d'éligibilité pour l'investissement en obligations d'État ou instruments souverains saoudiens sont susceptibles de varier et rien ne garantit que ces offres seront toutes disponibles pour le Compartiment.

Risque d'investissement dans les Sukuk : Les variations des cours des Sukuk/instruments conformes à la Charia sont essentiellement influencées par la valeur de l'actif sous-jacent. Les facteurs susceptibles de peser sur la valeur de l'actif sous-jacent sont notamment les niveaux de volatilité et de taux d'intérêt. Les variations des cours des Sukuk peuvent aussi être influencées par l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux, eux-mêmes conditionnés par des facteurs macroéconomiques. Les Sukuk sont susceptibles de pâtir des hausses des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux, mais de perdre de la valeur lorsque ces taux chutent. Les variations des cours dépendent également du terme ou de l'échéance résiduelle des Sukuk. En général, les cours des Sukuk assortis d'échéances plus courtes présentent moins de risques que les Sukuk de plus long terme. Cependant, ces instruments offrent globalement des rendements plus faibles, et impliquent des coûts de réinvestissement plus élevés du fait des dates d'échéance plus fréquentes des portefeuilles de titres. Les Sukuk peuvent être émis par toute entité privée, souveraine ou supranationale et peuvent être adossés ou dériver leur valeur de tout actif, tangible ou autre, en ce compris les financements immobiliers. Les Sukuk souverains (« **Sukuk souverains** ») sont émis ou garantis par des gouvernements ou des entités publiques. L'investissement dans des Sukuk souverains émis ou

garantis par des gouvernements ou leurs agences et organismes (« **Entités gouvernementales** ») peut impliquer un degré de risque plus élevé que des obligations d'État conventionnelles en raison de leur concentration géographique. L'Entité gouvernementale qui contrôle le remboursement des Sukuk souverains peut se trouver dans l'impossibilité ou refuser de rembourser le principal et/ou le rendement à l'échéance conformément aux conditions de ladite dette du fait de facteurs spécifiques, en ce compris et entre autres (i) ses réserves de change, (ii) ses volumes de devises disponibles à la date de remboursement, (iii) son incapacité à mettre en œuvre des réformes politiques, et (iv) sa politique concernant le Fonds monétaire international. Les porteurs de Sukuk souverains peuvent également pâtir de contraintes additionnelles afférentes aux émetteurs souverains, dont, notamment : (i) le rééchelonnement unilatéral de ladite obligation par l'émetteur et (ii) la disponibilité limitée des recours juridiques à l'encontre de l'émetteur (en cas de défaut ou de retard de remboursement). Dès lors qu'il investit dans des Sukuk souverains émis par des États ou des Entités gouvernementales de pays émergents, le Compartiment supportera les risques additionnels liés aux spécificités desdits pays (par ex., fluctuations monétaires, incertitudes politiques et économiques, restrictions de rapatriement, modification des législations, etc.), comme indiqué plus en détail sous la section « **Risque lié aux marchés émergents** » du présent Supplément.

Un marché secondaire actif des Sukuk dans lesquels le Compartiment investit pourrait ne jamais être établi, ou s'avérer illiquide, ce qui pénaliserait de fait la valeur à laquelle le Compartiment pourrait vendre lesdits Sukuk. Rien ne garantit qu'il n'y aura ni interruption ni erreur lors des opérations de transaction, de compensation ou de règlement des Sukuk qui sont cotés sur la Bourse saoudienne.

Risque associé aux produits et instruments dérivés : Le Compartiment peut utiliser des IFD à des fins de gestion efficace de portefeuille, comme stipulé au paragraphe « Instruments dérivés » de la section relative aux Investissements autorisés ci-dessus. L'utilisation d'IFD par le Compartiment implique des risques différents, voire plus élevés, par rapport à ceux associés aux investissements directs dans des titres.

Intégration du Risque en matière de durabilité : Le Risque en matière de durabilité n'a pas été intégré dans le processus d'investissement du Compartiment. Toute détérioration du profil financier d'un investissement sous-jacent affecté par un Risque en matière de durabilité peut avoir une incidence négative correspondante sur la Valeur liquidative et/ou la performance du Compartiment procédant à l'investissement. Lorsqu'un événement de Risque en matière de durabilité se produit, ce Compartiment peut s'en

trouver davantage affecté qu'un Compartiment équivalent qui intègre le Risque en matière de durabilité. Les actionnaires doivent se référer à la section « **Stratégies indicelles et intégration de la durabilité** » du Prospectus pour plus d'informations.

Profil de l'investisseur

Les investisseurs types du Compartiment sont généralement des investisseurs institutionnels, intermédiaires et particuliers, désireux de prendre une exposition moyenne ou longue à la performance des instruments souverains et quasi souverains libellés en USD ainsi que des obligations d'État Sukuk libellées en SAR d'Arabie saoudite, et qui sont prêts à accepter les risques associés aux investissements de ce type ainsi que la volatilité attendue faible à moyenne de ce Compartiment.

Souscription, rachats et conversions

Les investisseurs peuvent souscrire ou racheter les Actions du Compartiment chaque Jour de négociation à la VL de négociation assortie d'une provision adéquate pour Droits et charges et conformément aux dispositions stipulées à la section « **Informations sur l'achat et la vente** » du Prospectus.

Concernant les souscriptions, la contrepartie doit être reçue à la Date limite de règlement applicable sous forme de liquidités ou de titres en nature libérés. Pour les rachats, une demande de rachat écrite signée par l'Actionnaire doit être réceptionnée par l'Agent administratif avant l'Échéance de négociation au Jour de négociation concerné.

Les Actionnaires sont invités à consulter les conditions indiquées sous la section « **Informations sur l'achat et la vente** » du Prospectus pour toute information sur les conversions d'Actions.

Période d'offre initiale

Les Actions du Compartiment qui ne sont pas lancées à la date du présent Supplément seront disponibles de 9 h (heure irlandaise) le 6 décembre 2024 à 15 h (heure irlandaise) le 14 mai 2025, ou toute autre date antérieure ou postérieure déterminée à la discrétion des Administrateurs et notifiée à la Banque centrale (la « Période d'offre initiale »). Le prix d'offre initial sera d'environ 30 dans la devise de la catégorie d'actions respective, majoré d'une provision adéquate pour Droits et charges, ou de tout autre montant déterminé par le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation et communiqué aux investisseurs avant l'investissement. Après clôture de la Période d'offre initiale, les Actions seront émises à la VL de négociation.

À la date du Supplément, le Compartiment utilise (au sens du Règlement sur les indices de référence) l'indice de référence J.P. Morgan Securities LLC suivant :

À la date du présent Supplément, J.P. Morgan Securities LLC est inscrite au registre de la FCA en qualité d'administrateur d'indices de référence reconnu visé à l'Article 32 (Règlement Benchmark britannique, « UK BMR »). Étant donné que le Règlement Benchmark est actuellement révisé par l'AEMF et les législateurs européens, la période d'allègement transitoire pour l'enregistrement a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Compartiment SPDR J.P. Morgan Saudi Arabia Aggregate Bond UCITS ETF (le « Produit financier ») ne saurait en aucune manière être financé, vendu ou promu par JPMorgan Chase & Co et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « J.P. Morgan »). J.P. Morgan ne saurait être responsable ni avoir participé à quelque aspect que ce soit de la structuration des attributs du Produit financier, de la détermination du calendrier d'offre du Produit financier, de la cotation du Produit financier ou du mode d'exploitation du Produit financier. J.P. Morgan ne saurait être tenue d'aucune obligation ou responsabilité relativement à la gestion, la commercialisation ou à la négociation du Produit financier. Toutes les informations contenues dans les présentes concernant les Indices J.P. Morgan (les « Indices »), en ce compris et entre autres les niveaux des Indices, sont uniquement fournies à titre informatif. J.P. Morgan ne saurait garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des Indices, et/ou l'exhaustivité ou l'exactitude de quelque autre information fournie relativement aux Indices. Les Indices sont la propriété exclusive de J.P. Morgan, et J.P. Morgan conserve l'ensemble des droits y rattachés. Aucun élément des présentes ne saurait constituer, ou faire partie d'une offre ou sollicitation d'achat ou de vente d'un instrument financier, en ce compris le Produit financier, ni constituer une confirmation officielle de transaction, ou une évaluation ou cotation pour les Indices ou le Produit financier. Aucun contenu des présentes ne saurait être interprété comme une recommandation de J.P. Morgan portant sur l'adoption d'une quelconque stratégie d'investissement, ni comme un conseil juridique, fiscal ou comptable. J.P. Morgan ne saurait faire valoir ou garantir, de manière expresse ou implicite, les Indices ou le Produit financier, notamment en ce qui concerne l'opportunité d'investir dans des titres ou des produits financiers en général et/ou dans le Produit financier en particulier, ou l'utilité desdits Indices pour répliquer les opportunités d'investissement sur les marchés financiers ou réaliser autrement leur objectif. J.P. Morgan décline expressément par la présente toutes garanties de potentiel commercial ou de pertinence pour un usage particulier, eu égard aux Indices et au Produit financier. J.P. Morgan ne saurait être tenue de prendre en considération les besoins de l'émetteur ou du promoteur d'un Produit financier, des investisseurs, contreparties ou de quelque autre partie, pour déterminer, composer ou calculer les indices J.P. Morgan. J.P. Morgan ne saurait être responsable ni avoir participé à la détermination du calendrier, des cours ou des volumes à émettre de ce Produit financier ou à la détermination ou au calcul de l'équation sur la base de laquelle ou en considération de laquelle ce Produit financier est rachetable. Sans limiter la portée de ce qui précède, J.P. Morgan ne saurait en aucun cas être tenue responsable de dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (en ce compris toutes pertes de profits) envers quiconque, notamment et entre autres pour les déclarations contenues dans les documents d'offre ou toute autre documentation utilisée pour décrire les Indices et/ou le Produit financier, toute erreur de cotation ou autre des Indices et/ou du Produit financier, et J.P. Morgan ne saurait être tenue d'aucune obligation d'en aviser quiconque.

Les Indices ne sauraient être copiés, utilisés ou distribués sans autorisation écrite préalable de J.P. Morgan. J.P. Morgan et les noms des indices J.P. Morgan sont des marques de service de J.P. Morgan ou de ses affiliées et ont été concédés sous licence pour être utilisés à des fins spécifiques par State Street Global Advisors Limited. Aucun acheteur, vendeur ou porteur de ce titre, produit ou fonds, ni aucune autre personne ou entité ne saurait faire usage ou référence aux dénominations commerciales, marques de commerce ou de service J.P. Morgan aux fins de financer, avaliser, commercialiser ou promouvoir ce Produit financier ou tout autre produit financier sans en avoir préalablement informé J.P. Morgan pour déterminer si son autorisation est requise. Nul ne saurait en aucune circonstance se prévaloir d'une affiliation quelconque à J.P. Morgan sans autorisation écrite préalable. Les informations ont été obtenues de sources réputées fiables, mais J.P. Morgan ne saurait en garantir l'exhaustivité ou l'exactitude. Copyright 2024, J.P. Morgan Chase & Co. Tous droits réservés.

« SPDR® » est une marque de commerce déposée de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), concédée sous licence d'utilisation à State Street Corporation. Aucun des produits financiers offerts par State Street Corporation ou ses sociétés affiliées n'est financé, approuvé, vendu ou promu par S&P ou ses sociétés affiliées, et S&P et ses sociétés affiliées ne sauraient faire valoir, garantir ou conditionner une quelconque opportunité d'acheter, de vendre ou de détenir des actions/parts dans ces produits. Standard & Poor's®, S&P®, SPDR® et S&P 500® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC et font l'objet d'une licence d'utilisation concédée à State Street Corporation.